



Filière GRTA, plutôt que filière gravats !

Lionel Dugerdil, Président du comité d'initiative « OUI au recyclage des déchets non biodégradables ».

Sauver un outil de travail

En tant qu'agriculteur, je partage une grande inquiétude : l'implantation de décharges visant au stockage des mâchefers d'incinération et de matériaux bioactifs au cœur d'un terroir d'exception ne manquera pas d'occasionner des dégâts d'image auprès des consommateurs responsables, ceux qui privilégient les produits locaux. Cela serait un vrai gâchis après les efforts accomplis notamment avec la marque de garantie Genève « Région – Terre Avenir (GRTA) » qui vise à promouvoir les excellents produits agricoles de notre canton.

Sauver notre biodiversité, sauver nos eaux.

Le cercle dans lequel se trouve Genève n'est guère vertueux. Dans un premier temps, on ne cesse de construire sans savoir de quelle manière il sera possible de gérer les gravats résultant des travaux. Ensuite, lorsqu'on ne sait plus où cacher cette montagne de déchets, on se met à chercher l'endroit susceptible de recevoir le cortège de camions transportant la matière à enfouir. Il faut alors s'attaquer une nouvelle fois à l'environnement pour sélectionner la parcelle présentant les qualités requises, au grand dam des riverains qui auront à supporter le bruit, la pollution et les risques provoqués par les poids-lourds appelés à se succéder sur le site. Les terres libres s'amenuisent ainsi deux fois plus vite, une fois par la construction et une seconde par la gestion des gravats.

Et ce n'est pas fini. L'augmentation constante de la population provoque bien évidemment une hausse proportionnelle des déchets ménagers, ces déchets qu'on brûle à l'usine d'incinération des ordures ménagères des Cheneviers. Là-encore, on retrouve le même problème quant à la gestion finale, à avoir que faire des mâchefers. A ceci près que ces déchets-ci sont toxiques, riches en métaux lourds, mercure entre autres. Il faut une nouvelle fois se mettre à la recherche d'un site susceptible de recevoir ces résidus d'incinérateur. Comme il est question ici de déchets fortement polluants, les conditions que le site doit présenter sont nettement plus rigoureuse que pour les gravats consécutifs aux travaux de construction.



Il faut donc trouver de bonnes terres pour creuser le bassin étanche dans lequel seront déposés les mâchefers. Ensuite, on ferme hermétiquement la fosse qu'on recouvre de terre, terre sur laquelle rien ne peut être cultivé durant des dizaines d'années. Comme évoqué précédemment, notre sol déjà bien meurtri est une nouvelle fois gravement attaqué. Exercice terminé ? Malheureusement non. L'étanchéité du bassin décline au fil du temps, générant les lixiviats extrêmement toxiques qui s'écoulent et polluent les nappes phréatiques, les rivières, le lac, représentant une grave menace écologique.

La surdensification liée à l'urbanisation de notre canton pèse sur la biodiversité. Certaines espèces voient leur habitat être totalement morcelé. Le recul de la surface agricole va de pair avec celui de la biodiversité. A Genève, au cours des dernières décennies, 6 espèces d'oiseaux nicheurs ont disparu ainsi que 3 espèces d'amphibiens. 4 espèces de reptiles sont en danger critique d'extinction. L'implantation de décharges en zone agricole avec des allées et venues de camions, impliquant la destruction d'arbres, de haies et de surfaces de promotion de la biodiversité améliorera-t-elle les perspectives pour ces espèces menacées ? Permettez-moi d'en douter !

Développer l'économie circulaire

Avec notre initiative, nous voulons mettre un terme à cette trop facile pratique d'enfouissement et contraindre les pouvoirs publics à suivre de nouvelles pistes permettant la valorisation des déchets dont il est question. L'initiative fait sienne les objectifs de l'économie circulaire qui est de réduire à un minimum l'utilisation de matériaux et d'énergie pour fabriquer des biens et des services. Le texte de l'initiative prévoit que « l'Etat s'efforce de prendre toutes les mesures visant au recyclage ou à la valorisation des mâchefers d'incinération et d'autres matériaux bioactifs, en veillant au respect de la santé de la population et de l'environnement. ». Il s'agira pour l'Etat de stimuler le développement des techniques de tri et de recyclage et de décourager la production de biens non réparables et générant des déchets non recyclables.